

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 08 NOVEMBRE 2022

BOUCLIER TARIFAIRE, QUAND L'ÉTAT CHARGE LA SNCF.

Le ministre des Transports, Clément Beaune, a annoncé dans la presse que le Gouvernement demandait à la SNCF de «travailler en matière de prix des billets sur un bouclier tarifaire» pour que « l'augmentation des billets soit en tout cas inférieure à l'inflation ». La CFDT Cheminots est favorable à ce que le train soit accessible à tous. Elle rappelle néanmoins que l'Etat doit assumer ses responsabilités et mette en adéquation ses paroles et ses actes.

Lors d'une interview réalisée le 6 novembre dernier, le ministre des Transports, Clément Beaune a clairement indiqué qu'il souhaitait que la SNCF mette en place un «bouclier tarifaire» pour limiter la hausse du prix des billets.

Cette demande s'inscrit dans un contexte d'inflation extrêmement fort qui pèse sur les citoyens et, par conséquent, sur les usagers. La SNCF n'est, quant à elle, pas épargnée. Soumise à une augmentation des prix de l'énergie, son PDG Jean-Pierre FARANDOU avait indiqué mi-septembre que la facture allait augmenter de 1,6 à 1,7 milliards en 2023.

L'ÉTAT DEMANDE LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LIMITER LES HAUSSES EN REPORTANT LA CHARGE SUR LA SNCF.

La décision de l'Etat consiste donc à demander à la SNCF de supporter les effets de l'augmentation du prix de l'énergie en limitant sa capacité à influencer sur ses recettes.

La demande de l'Etat porte notamment sur la limitation des tarifs pour les trains du quotidien. Au-delà des annonces, la réalité oblige à dire que ce sujet n'est pas dans les seules mains de la SNCF. En effet, **la tarification pour les circulations conventionnées, comme le TER, implique une décision des Autorités Organisatrices de Mobilités que sont les Régions. Ce point, comme par enchantement, n'est pas abordé.**

Pour la CFDT Cheminots, cette demande appelle plusieurs commentaires.

1. Protéger les usagers est une bonne chose. Nous savons pourtant que lorsque l'Etat transfère la charge sur la SNCF, les conséquences retombent ensuite sur les cheminotes et cheminots : **productivité, suppressions d'emplois et affaiblissement des droits sociaux.**

2. Endiguer la hausse des prix est souhaitable, mais sans protection de l'Etat face à la hausse des coûts de l'énergie la SNCF assumera l'ensemble des charges.

Or, les conséquences seront supportées par les salariés. **La CFDT Cheminots revendique également un «bouclier salarial».** Si l'augmentation des prix doit être cantonnée à l'inflation, il est urgent que les salaires soient augmentés pour en compenser les effets ! Il est indispensable que les cheminotes et les cheminots soient reconnus avec justice et justesse, à la hauteur de leur engagement et de leur utilité sociale.

POUR LA CFDT CHEMINOTS IL N'EST PAS ACCEPTABLE QUE L'ÉTAT FASSE PORTER LE COÛT DE LA CRISE SUR LES SALARIÉS.

3. Cette situation est une conséquence de la loi de 2018. En effet, **en choisissant de constituer le Groupe Public Ferroviaire de Sociétés Anonymes, le Gouvernement a contraint la SNCF à des règles financières et des obligations d'équilibre** et de rentabilité. Dans la situation d'inflation que nous connaissons, il est donc particulièrement singulier que **l'Etat, seul actionnaire de la SNCF, contraigne son opérateur à un risque contraire à son statut.**

4. Le Gouvernement reconnaît au ferroviaire sa capacité à répondre à une partie des enjeux de transition énergétique et écologique. Pour autant, entre la parole et les actes, il y a un gouffre.

LE GOUVERNEMENT DOIT DONC ASSUMER SES POSITIONS ET INVESTIR MASSIVEMENT DANS LE FERROVIAIRE.

C'est la seule solution viable pour répondre aux enjeux et mettre fin à de fausses solutions telles que la réduction des circulations qui n'amèneront qu'à une détérioration du service public ferroviaire.

